

## Vivre de sa plume?

Sonia K. Laflamme, pour l'AEQJ

*L'automne dernier, l'Association des écrivains québécois pour la jeunesse rendait public son manifeste Des écrivains dans l'ombre : écrire pour la jeunesse. Avec l'accord de la présidente actuelle, Sonia K. Laflamme, aussi rédactrice du manifeste, nous avons cru bon publier le chapitre portant sur les finances des écrivains.*

*On peut lire le texte complet du manifeste au [www.aeqj.com](http://www.aeqj.com), onglet Publications.*

### Les finances des écrivains pour la jeunesse

*Gens de lettres, gens de peine.*  
Honoré de Balzac

Un écrivain peut-il vivre de ses revenus d'auteur?

Selon le rapport de 2004 *Statistiques principales de la culture et des communications au Québec*<sup>1</sup>, il semblerait que oui, puisqu'on y déclarait que le revenu moyen des auteurs, écrivains et rédacteurs était de 31 500 \$.

Hélas, les données recueillies ne tenaient pas uniquement compte des seuls revenus d'auteur, mais aussi de ceux qu'un écrivain gagne dans l'exercice d'un second emploi non lié à l'écriture. Coupé de cette deuxième source de revenus, l'écrivain vivrait parfois carrément sous le seuil de la pauvreté. Il n'est donc pas surprenant d'apprendre qu'«à peine 9 % des écrivains comptent sur leurs droits d'auteur comme principale source de revenu<sup>2</sup>». De plus, 43 % des écrivains pour la jeunesse touchent des revenus inférieurs à trente-mille dollars<sup>3</sup>, et plus du quart des artistes (29 %), toutes catégories confondues, voient leurs revenus fluctuer de 50 % d'une année à l'autre<sup>4</sup>. Il semblerait que plus un écrivain passe du temps à écrire, plus il s'appauvrit.

«En effet, parmi les écrivains qui consacrent moins de 25 % de leur temps de travail à des activités liées à l'écriture, 32 % ont un revenu de 60 000 \$ et plus, et 8 % produisent un revenu inférieur à 15 000 \$. Par contre, parmi les écrivains qui consacrent entre 75 et 100 % de leur temps de travail à des activités relatives à l'écriture, 28 % [...] tirent un revenu inférieur à 15 000 \$ et seulement 12 %, un revenu de 60 000 \$ et plus<sup>5</sup>.»

Selon la même source, seulement «14 % des écrivains font de leur métier un travail à temps complet<sup>6</sup>».

Pour pallier la situation, l'écrivain doit souvent exercer un autre emploi. Pour 65 % des écrivains, il s'agit de l'enseignement et des professions des arts et de la culture (revues littéraires, périodiques, cinéma, etc.)<sup>7</sup>. Il ne peut donc pas se consacrer entièrement à son art ni à ses projets d'écriture.

Si, pour certains écrivains, écrire ne représente qu'un passetemps, d'autres aimeraient toutefois en faire le cœur de leur vie professionnelle. Mais financièrement, dans bien des cas, cela est impossible.

### Les ventes et les droits d'auteur

Les ventes et les droits d'auteur perçus par les écrivains découlent directement de la visibilité des œuvres littéraires, ainsi que de celle des écrivains.

Bon nombre de contrats d'édition stipulent que l'auteur recevra en redevances 10 % du prix de détail de tous les exemplaires vendus de son œuvre<sup>8</sup>. D'autres contrats établissent le taux de redevance selon un barème semblable à celui-ci :

10 % entre 1 et 4999 exemplaires vendus,  
12 % entre 5000 et 9999 exemplaires vendus,  
15 % pour 10 000 exemplaires vendus et plus.

Cela peut sembler intéressant, surtout qu'en 2000-2001, près de 29 millions de dollars ont été versés au Québec en droits d'auteur<sup>9</sup>. Cependant, depuis 1972, le tirage moyen des ouvrages s'établit à 2600 exemplaires, et il a chuté en deçà des deux-mille depuis 1997<sup>10</sup>. En littérature pour la jeunesse, il n'est pas rare de voir des tirages de 1500 exemplaires.

Voici la part du prix de vente qui revient à chaque intervenant de la chaîne du livre<sup>11</sup> : libraire, 40 %; imprimeur, 20 %; distributeur, 17 %; éditeur, 13 % (production, gestion et promotion); écrivain, 10 %.

Voici, à partir d'un exemple fictif mais non moins réaliste, le niveau de redevance auquel un écrivain pour la jeunesse est en droit de s'attendre pour les ventes d'une de ses œuvres qu'il aura mis plusieurs semaines ou mois à créer :

Tirage : 1500 exemplaires  
Service de presse et dons : environ 100 (offerts gratuitement)  
Reste 1400 exemplaires  
Prix de vente moyen : 8,95 \$  
Taux de redevance : 10 %

Advenant le cas exceptionnel où la totalité des exemplaires s'épuiserait en une seule année, l'écrivain recevrait un montant maximal de 1253 \$ en redevances (1400 x 89,5 ¢). Or, un tirage moyen a plutôt tendance à s'écouler en deux, trois ou quatre ans, parfois plus. Ainsi, le montant des redevances, soit 1253 \$, doit alors être divisé en autant d'années...

De plus, les redevances pour un même titre ne se répartissent pas de façon égale d'une année à l'autre. Lors de la première année de vie d'un ouvrage, un écrivain pourrait toucher des droits de 800 \$, tandis que pour la deuxième année, il ne recevrait que 400 \$. Pour la troisième année, il se pourrait bien qu'il n'ait droit qu'à 53 \$.